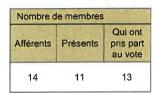
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/01/2025



L'an 2025, le 20 Janvier à 20:00, le Conseil Municipal de Avoise s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur d'AMÉCOURT Antoine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 13/01/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/01/2025.

Vote

A l'unanimité

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

<u>Présents</u>: M. d'AMÉCOURT Antoine, Maire, Mmes: CHEDET Laurence, DROUIN Valérie, GIGOMAS Jeanine, HEURTEBISE Sandrine, LETESSIER Céline, MM: BASNIER Serge, BESNIER Claude, COPHIGNON Alain, DUCLOS Dominique, GOIBEAU Ludovic, MORIN Jean-Louis

<u>Excusés</u>: Mme BORDIN Ingrid (procuration à Mme GIGOMAS Jeanine), M. ROBIN Thierry (procuration à BESNIER Claude)

Absents: M. GOIBEAU Ludovic

A été nommé(e) secrétaire : Mme HEURTEBISE Sandrine

2025-002 - Piste Piétonne rue Principale - choix de l'entreprise

Monsieur Serge BASNIER, 1er adjoint, présente les différents devis pour la prolongation de la piste piétonne rue Principale.

Vu les besoins pour la prolongation de la piste piétonne,

Vu les devis reçus,

Après examen et analyse des propositions, le devis de l'entreprise HRC-Eurovia d'un montant de 11 806 € HT (soit 14 167,20 € TTC) a été retenu comme étant le plus adapté aux travaux nécessaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter le devis de l'entreprise HRC-Eurovia pour la prolongation de la piste piétonne rue Principale, pour un montant total de 11 806 € HT soit 14 167,20 € TTC.
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou ses adjoints à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux et à effectuer toutes les démarches administratives requises pour leur bonne exécution.
- De prévoir l'affectation des crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux dans le budget

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

> Pour copie conforme : En mairie, le 20/01/2025

Le Maire

Antoine d'AMÉCOURT

Secrétaire de séance

Mme HEURTEBISE Sandrine

sectes de la commune par publication électronique et par affichage le :

21/01/2025